

mobilité internationale à l'isdaT

partir

modalités de départ pour les étudiant·es inscrit·es à l'isdaT en options art, design et design graphique

Chaque année, les dates de soumission des demandes sont mises à jour et vous sont communiquées dans le livret de l'étudiant dans la partie « organisation des études/stages et échanges internationaux ». Dans le cadre d'un échange avec une école ou un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant·e doit constituer un dossier de candidature exposant ses motivations et son parcours. Il·elle est suivi·e par son enseignant·e-coordonnateur·trice qui est en charge de valider le dossier. Sur son avis, le dossier est transmis au directeur des études, qui se charge avec le secrétariat des relations internationales (Béatrix Villeneuve, coordinatrice Erasmus) de coordonner le départ et de rédiger une convention en accord avec l'institution d'accueil si l'établissement n'est pas partenaire.

La mobilité d'études est d'une durée maximale d'un semestre et concerne uniquement les étudiant·es en année 4.

modalités de départ pour les étudiant·es inscrit·es à l'isdaT unité musique

Chaque année, une réunion d'information est organisée au mois de novembre, au cours de laquelle la procédure et le calendrier à suivre pour candidater à une mobilité internationale sont présentés aux étudiant·es. L'étudiant·e monte ensuite son projet, en concertation avec ses professeur·es. Il·elle bénéficie de rendez-vous individuels de suivi et de préparation de dossier avec la coordinatrice des échanges et relations internationales (Béatrix Villeneuve). Début mars au plus tard, le dossier doit être finalisé et envoyé aux partenaires internationaux. Les réponses sont souvent tardives (mai-juin). Une aide à la préparation du séjour est alors apportée aux étudiant·es dont le dossier a été accepté par l'établissement d'accueil.

La mobilité d'études est d'une durée minimale d'un semestre et maximale d'un an. Elle concerne prioritairement les étudiant·es en diplôme d'État musique pour le semestre 3 et les étudiant·es en DNSPM pour les semestres 3, 4 ou 5.

suivi, évaluation et attribution des crédits

Le séjour de l'étudiant·e à l'étranger est suivi régulièrement, à distance par le·la coordinateur·trice et l'administration. L'étudiant·e s'engage à donner fréquemment de ses nouvelles et à diffuser ses recherches (blog ou envoi de données par mail). Les accords bilatéraux font l'objet d'une convention avec l'établissement d'accueil (Bilateral agreement dans le cadre d'Erasmus +). Il y est précisé les engagements de l'étudiant·e, le choix de ses cours et le nombre de crédits à obtenir (Contrat étudiant et Learning agreement dans le cadre d'Erasmus +). À son retour, l'étudiant·e doit fournir une attestation de présence, un relevé de crédits et un relevé de notes. Avec ces documents, l'enseignant·e-coordonnateur·trice et l'administration valident l'obtention définitive des 30 crédits nécessaires pour l'acquisition du semestre de l'étudiant·e.

Pour les mobilités dans le cadre d'Erasmus, l'isdaT s'engage à respecter the European Credit Transfert and accumulation System (ECTS) https://www.erasmusplus.fr/docs/2015/documentation/fiche_suivi/guide-ects-2015.pdf. De plus, l'étudiant·e s'engage à présenter les travaux effectués lors de son semestre à l'isdaT. Dans un souci de transmission, il·elle sera sollicité·e pour échanger avec les éventuel·les étudiant·es intéressé·es par l'établissement d'accueil.

bourses et aides à la mobilité

bourses Erasmus

Toutes les mobilités d'études effectuées avec Erasmus peuvent bénéficier de cette bourse, dont le montant mensuel est d'environ 250 euros. Cette bourse est versée directement par l'isdaT. Son montant s'échelonne entre 200 et 450 euros par mois, selon des critères précis (coût de la vie sur place, frais de déplacement, cumul de bourses...). Plus d'informations auprès du secrétariat des relations internationales.

aide à la mobilité internationale étudiante de la Région Occitanie

Cette bourse concerne toutes les mobilités de stages et d'études (à partir de L3 seulement) effectuées à l'étranger. Pour prétendre à une bourse d'études ou de stage à l'étranger, la durée de la mobilité prise en charge doit être comprise entre 6 et 36 semaines de 5 jours ouvrés consécutifs chacune, quelle que soit la destination. Elle est attribuée sur critères sociaux.

<https://www.laregion.fr/Bourses-mobilite-etudiants>

Depuis 2019, une nouvelle bourse d'étude / stage nous est offerte par la **Région Occitanie** pour effectuer des mobilités étudiantes auprès d'établissements ou d'entreprises étrangers. Cette aide s'adresse aux étudiant·es non-boursier·ères de l'État et qui, pour autant, ne disposent pas de ressources suffisantes pour mener à bien leur projet de mobilité. Les étudiant·es concerné·es devront justifier d'un foyer fiscal dont le Quotient Familial sera inférieur ou égal à 25 000 euros. Ce budget étant fixé pour une année universitaire, les demandes doivent être faites très en amont du séjour. Le programme de soutien s'adresse à des mobilités (stage ou études) à l'international, quelle que soit la destination et dont la durée est comprise entre 1,5 et 9 mois.

la Mouv'Box

La Mouv'Box (pour les séjours hors Erasmus) propose un accompagnement aux étudiant·es.

<http://www.univ-toulouse.fr/international/mouv-box>

OFAJ – bourses pour les étudiants d'écoles d'art

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse soutient financièrement les échanges franco-allemands réalisés par les établissements scolaires et universitaires. La bourse est d'un montant de 300 euros par mois, avec une prise en charge forfaitaire des frais de voyage. Elle est uniquement cumulable avec une bourse Erasmus.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un établissement est autorisé à présenter une unique candidature par semestre universitaire, comme indiqué dans la fiche d'information consultable sur le site internet (<https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourses-pour-etudiant-e-s-en-formation-artistique.html>). Le dossier de demande est à déposer à l'OFAJ, par l'intermédiaire de l'isdaT.

Dossier de candidature : <https://www.ofaj.org/media/demande-de-subvention.pdf>

DAAD

Le DAAD est l'office Allemand d'Échanges Universitaires. Sa mission est de promouvoir les possibilités d'études dans les universités, les Fachhochschulen et les écoles supérieures des beaux-arts et de musique en Allemagne. <http://paris.daad.de>

aide exceptionnelle à la mobilité de l'isdaT

Elle peut éventuellement prendre en charge une partie ou la totalité des frais de déplacement hors Erasmus, sur demande exceptionnelle. Cette demande doit être motivée et déposée par l'intermédiaire du secrétariat des relations internationales, la décision relève uniquement du Directeur de l'Établissement.

préparation linguistique au départ – Online Linguistic Support (OLS)

Outre les cours de langues suivis au sein du cursus, les étudiant·es candidat·es à la mobilité sont encouragé·es à renforcer la langue du pays d'accueil par des séances d'autoformation et d'auto préparation. Des possibilités sont offertes par l'isdaT (plus d'informations auprès du secrétariat des relations internationales). En outre, Erasmus + demande aux candidat·es de passer un test de langue en ligne avant le départ, puis au retour du séjour. Des licences de langue sont achetées par l'isdaT et chaque candidat·e peut en bénéficier dans la limite de la disponibilité.

Le soutien linguistique en ligne (OLS) soutient l'apprentissage des langues pour les participant·es au programme Erasmus+ mobilité. L'OLS propose aux participant·es aux activités de mobilité à long terme du programme Erasmus+ (Action clé 1) la possibilité d'évaluer leurs compétences dans la/les langue·s étrangère·s qu'ils-elles utiliseront pour étudier, travailler ou faire du volontariat à l'étranger. En outre, certain·es participant·es sélectionné·es peuvent suivre un cours de langue en ligne pour améliorer leurs compétences. <https://erasmusplusols.eu/fr/about-ols/>

venir à l'isdaT

modalités d'entrée pour les étudiant·s étranger·ères dans le cadre d'un échange académique

1. L'étudiant·e effectue auprès de son propre établissement une demande de mobilité d'études.
2. L'établissement d'origine et l'isdaT doivent impérativement être partenaires pour que l'échange académique soit possible. Si ce n'est pas déjà le cas, le service des relations internationales de votre établissement doit se mettre en relation avec le secrétariat des relations internationales de l'isdaT. L'étudiant·e doit ensuite faire parvenir un dossier de candidature (voir procédure pour étudiant·es entrants) et un formulaire de candidature.
 - avant la fin avril pour le semestre d'hiver, pour un échange isdaT en options art, design et design graphique
 - avant la fin novembre pour le semestre d'été, pour un échange isdaT en options art, design et design graphique
 - avant le 15 mars pour tout échange isdaT unités musique et danse.

lors du séjour d'études à l'isdaT

D'un point de vue administratif, l'étudiant·e étranger·ère relève de son établissement d'origine, auquel il-elle reste redevable de ses droits d'inscription (à ce titre, aucun frais d'inscription n'est à régler à l'isdaT).

L'étudiant·e étranger·ère choisit de s'inscrire à certaines unités d'enseignement en accord avec la direction des études, correspondant à un semestre à l'isdaT et pour lesquelles il-elle sera évalué·e par l'isdaT. Cette évaluation ne vaut pas systématiquement pour équivalence de crédits : elle sera transmise à son établissement d'origine qui est le seul à même d'attribuer des crédits reconnus pour son cursus dans son pays d'origine.

cours de français pour les étudiant·es entrant·es

Les étudiant·es entrant·es à l'isdaT dans le cadre d'une mobilité d'études pourront bénéficier de cours hebdomadaires de français à l'Université Toulouse – Jean Jaurès pendant un semestre. Ces cours restent à la charge de l'étudiant·e.

Welcome Desk : Les étudiant·es ont accès à des cours de langues (français, anglais, espagnol, italien...).

Les cours sont organisés par niveau (il faut passer un test ELAO en ligne).

Coût : 50 € pour 25 heures de cours (paiement via la Tool'box)

L'assiduité aux cours est obligatoire pour bénéficier des crédits européens (ECTS). Une attestation vous sera délivrée à la fin de la formation.

Des cours intensifs : 25h sur une semaine sont également proposés aux vacances de la Toussaint (pour les niveaux A0-A1-A2 et B1) et aux vacances de février (pour les niveaux B1 - B2/ C1).

<http://www.univ-toulouse.fr/formation/perfectionnement-en-langues/francais>

Le lieu des cours est déterminé en fonction de l'établissement d'origine du plus grand nombre des participant·es.

Welcome Desk organise tous les 2^e mercredi du mois une réunion intitulée « Parler français » formée d'un groupe d'étudiant·es étranger·ères, qui échangent en français.

À signaler également l'existence du « [Café des langues](#) » au Cactus organisé par l'Association Bilingue, qui a pour but d'organiser des échanges de conversation entre français·ses et étranger·ères résidant en France. Généralement, les réunions ont lieu à partir de 19h30 au Cactus Toulouse chaque 1^{er} et 3^e lundi du mois et chaque 2^e et 4^e mardi du mois.

L'association [Toulanguages](#) a été créée :

- pour les curieux·euses, locuteur·trices ou apprenant·es de langues sur Toulouse et sa région
- pour multiplier les rencontres, les échanges, les tandems, l'entraide entre individus, associations, langues et cultures...
- pour valoriser et développer la pluralité linguistique et culturelle toulousaine.

C'est aussi la possibilité de créer un [tandem](#) (un·e français·e qui veut apprendre le chinois / un·e chinois·e qui veut apprendre le français) grâce à la mise en relation entre les adhérent·es (adhésion 5 euros).

L'alliance Française propose également des cours de français payants. <http://www.alliance-toulouse.org>

contact

institut supérieur des arts de Toulouse

Responsable relations internationales

Béatrix Villeneuve

secrétariat pédagogique et échanges internationaux

+33 (0)5 31 47 11 94

beatrix.villeneuve@isdat.fr